

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1228

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

5 octobre 1995 – n° 1228
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Et pourtant, elle bouge

Accablement, conscience du poids de la fonction et de la rupture qu'elle implique dans le déroulement d'une vie? L'image de Moritz Leuenberger à l'annonce du résultat du cinquième tour de scrutin, le tour décisif qui fait de lui le 101^{ème} conseiller fédéral, cette image restera dans les mémoires. L'homme se penche très bas sur son pupitre, comme pour un recueillement, comme s'il fallait amortir un choc. Pour qui se souvient de Georges-André Chevallaz, jaillissant de son siège, les bras levés en signe de victoire, le contraste est saisissant: point culminant d'une carrière tout entière tendue vers la magistrature suprême pour le second; fonction acceptée certes, mais après réflexion et consultation des proches pour le premier.

L'attitude est nouvelle. Bien sûr le récent élu zurichois a gravi tous les marche-pieds qui conduisent au Conseil fédéral, mais comme à contrecœur, sans donner l'impression d'y tenir, en léger décalage face à ses fonctions successives. N'a-t-il pas commis il y a quelques mois un texte sur le devoir de douter? Un magistrat qui non seulement est saisi par le doute mais qui encore le confesse. Déjà en 1993 le Parlement, quelque peu contraint, il est vrai, avait porté son choix sur une candidate atypique, dépourvue de plan de carrière.

De ce type de magistrat, on peut attendre une respiration, une mobilité d'esprit, la conscience aiguë de la complexité des problèmes à affronter qui rend à la fois modeste dans la démarche et obstiné dans la visée.

La Suisse est depuis longtemps une société urbaine, industrielle et surtout tertiaire. Avec l'élection de Leuenberger, cette Suisse-là renforce sa présence au Conseil fédéral.

Depuis plusieurs années, l'élection des conseillers fédéraux représente pour les parlementaires l'occasion de manifester leur grogne, de distribuer blâmes ou lauriers. Pierre Aubert, bien qu'assez largement contesté, est brillamment élu président de la Confédération pour 1987, probablement à titre de représailles contre son parti qui exerçait de vives pressions pour qu'il démissionne. Alors qu'en 1991, Kaspar Villiger, apprécié de tous, ne

fut que médiocrement réélu parce qu'auparavant ses deux collègues démocrates-chrétiens Koller et Cotti n'avaient pas fait le plein des voix bourgeoises. A ce jeu des coups de semonce qui jamais ne débouchent sur l'irréparable, les parlementaires sont passés maîtres.

Les péripéties de mercredi dernier ne relèvent plus de ces règles du jeu. Aux voix de l'extrême-droite, montée sur roues, et des nationalistes, qui depuis toujours rêvent de bouter les socialistes hors du gouvernement, se sont jointes celles d'un nombre appréciable de députés bourgeois. Si bien qu'on peut parler d'une véritable tentative de putsch, certes légal mais putsch tout de même. Déjà la veille, le groupe radical n'avait repoussé une candidature officielle de ce parti qu'à deux voix de majorité, le joker Spoerry ne se distançant pas clairement de cette tentative. La majorité du Parlement a tenu bon, mais il faut prendre note du fait qu'aujourd'hui, essentiellement au sein du grand vieux parti, des milieux jouent ouvertement la carte de la rupture pour imposer une majorité plus restreinte et plus dure. Ces putschistes se nichent au sein du radicalisme zurichois qui veut maintenant conquérir le siège laissé vacant par Leuenberger au Conseil d'Etat; ils s'expriment à travers les députés qui refusent le programme de soutien aux régions touchées par la crise et rejettent les compensations légales aux inconvénients du travail de nuit. Ils relayent les milieux patronaux qui cherchent à vider les conventions collectives de tout contenu substantiel.

Et puis dimanche, en moins d'une heure, le Conseil fédéral dans sa nouvelle composition répartit de manière optimale les responsabilités en son sein. Cet acte de clairvoyance traduit un esprit d'équipe qui laisse bien augurer du fonctionnement futur du collège gouvernemental. Les élections passées, il reste aux partis gouvernementaux à mettre la pédale douce sur la guérilla verbale destinée à la galerie – mais la galerie est-elle intéressée? – et à définir les bases d'une action commune minimale. Sans quoi les putschistes risquent bien de sortir renforcés à la prochaine échéance. JD